



# Je n'arrive pas à recevoir mon amende, mes frais de justice augmentent

Par **Charles 76000**, le **03/02/2024 à 21:15**

Bonjour,

J'ai été verbalisé le 22/11/2023 par la gendarmerie pour « téléphone au volant ». Les gendarmes m'ont expliqué que je recevrais l'amende dans ma boîte aux lettres quelques semaines plus tard. Or je n'ai jamais rien reçu (et c'est pas la première fois que ça arrive). Je me suis donc inquiété et je n'ai trouvé aucun moyen d'avoir accès à cette amende ni de la payer. J'ai fini par comprendre qu'il fallait que je retrouve la gendarmerie même qui m'avait verbalisé (j'étais sur l'autoroute).

Après plusieurs appels passés, c'est finalement à Bourg Achard qu'un gendarme a retrouvé mon dossier. Il a pu me donner le numéro de l'avis de contravention (**62XXXXXXX**) et la date exacte (Le 22/22/2023), en précisant que c'étaient bien les seuls renseignements qu'il pouvait me transmettre.

J'ai donc contacté l'ANTAI, et ils m'ont dit que ces renseignements ne suffisaient pas pour payer l'amende, il me fallait plus de renseignements, comme le numéro de télépaiement, que eux-mêmes ne pouvaient me transmettre.

Je me trouve donc dans cette situation absurde où j'ai été verbalisé, je veux payer mon amende et personne ne peut me permettre de le faire.

Étant dans une situation financière difficile, j'ai très peur des majorations que pourraient entraîner les retards dans le paiement de cette amende.

J'ai donc envoyé une lettre recommandée à l'officier du ministère public d'Evreux pour lui demander de me renvoyer cette amende pour que je puisse la payer. J'ai demandé également à bénéficier de la minoration eu égard aux efforts que j'ai fournis pour essayer de recevoir cette amende malgré le fait qu'elle est pas arrivée.

Hier j'ai reçu une réponse qui me dit que j'ai contesté l'amende (en demandant de pouvoir la payer??) et que je n'ai pas eu gain de cause, je dois donc payer 135€ d'amende plus 31 euros de frais de justice. On me demande donc de joindre L'avis du trésor public ou un avis de situation à mon courrier, sans d'ailleurs me préciser à qui je dois envoyer ce courrier.

Ma question est: je fais quoi maintenant? J'ai toujours pas le numéro de paiement pour l'amende, le seul interlocuteur à qui j'ai cru pouvoir demander cela à savoir l'officier du ministère public m'as bien envoyé sur les roses et j'ai peur si je lui demande d'autres

précisions, de lui devoir 31 euros de plus. Franchement, cette situation est tellement ubuesque que j'hésite entre envoyer des chèques avec des copies des lettres au trésor public et payer bien plus cher un avocat qui au moins me rétablira dans mon droit.

Tous vos conseils sont les bienvenus.

Par **LESEMAPHORE**, le **04/02/2024** à **09:43**

C'est inutile de poster dans presque tous les forums de droit routier si vous disparaissiez sans attendre la réponse qui fut donnée.

et modifiez votre texte , personne ne vous repondra si vous ne mettez pas le numero de contravention et le 22/22/2023 n'existe pas ;

C'a sent l'amende majorée à 375€ si vous ne vous bougez pas.

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2024** à **09:51**

Bonjour

Vos adresses permis et carte grise sont-elles correctes ?

Par **Charles 76000**, le **05/02/2024** à **16:18**

Bonjour, et merci pour vos réponse. Je m'excuse pour vous avoir fait perdre votre temps, j'ai mis ma question sur différents forums dans le but de récolter le plus d'avis possibles. Je ne suis pas habitué des forum juridiques et je ne sais pas lequel fonctionne bine ou lequel est le plus adapté à ma question.

En effet, les adresses sont les bonnes. D'ailleurs lors de la verbalisation, le gendarme m'as redemandé mon adresse.

Par **Charles 76000**, le **05/02/2024** à **16:23**

Mon amende date en effet du 22/11/2023.

Par **LESEMAPHORE**, le **05/02/2024** à **17:40**

Elle n'est plus payable elle le fut jusqu'au 25 janvier 2024. minuit

sauf arrangement avec le bureau de l'OMP comme maladroitement vous semblez l'évoquer.